PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV515-1 - Les missions du Syndic depuis la loi ELAN

Durée : 7h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Syndics de copropriétés et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les missions du Syndic et appréhender ses responsabilités.

Pré-requis

Connaissance du droit de copropriété.

Programme

1 - L'article 18 de la loi du 10 juillet 1965.
- Les autres sources légales et règlementaires.
- L'interdiction de déléguer.

2 - Les missions administratives du syndic.

2.1 - L'immatriculation et la fiche synthétique.

2.2 - L'application du règlement de copropriété.

2.3 - Les assemblées générales.
- Convocation (affichage préalable,préparation de l'ordre du jour, les questions obligatoires, la mise en concurrence, etc...).
- Tenue.
- Suivi et exécution des décisions.
- Information des occupants et affichage.

2.4 - Les assurances du syndicat et des copropriétaires.

2.5 - La représentation du syndicat.

2.6 - Les archives.

2.7 - La liste des copropriétaires.

2.8 - L'extranet : les nouvelles règles.

2.9 - Embauche et gestion du personnel.

3 - Les missions comptables.
- Le budget prévisionnel et les appels de provisions.
- Le fonds de travaux (constitution, utilisation).
- Les comptes bancaires.

4 - La gestion des mutations.
- Le « pré-état daté ».
- L'état daté.
- L'opposition.

5 - Les missions techniques.
- L'entretien courant et la sauvegarde de l'immeuble.
- Le carnet d'entretien.
- Le carnet numérique du logement pour les parties communes.
- Le suivi des travaux.
- Les travaux urgents.

6 - Les missions d'alerte.
- Les copropriétés en difficulté.
- La lutte contre les marchands de sommeil.

7 - La responsabilité du syndic et les sanctions encourues.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :
- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.